



# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 15 mai 2025

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUREAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD représentant le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO, et M. Paul ABLINE, représentant les associations.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir**

Mme Marie-Chantal GUILLOT	M. Philippe LABORDERIE
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

**Absents excusés**

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

**Convocation adressée le 9 mai 2025, CASF, article R123-16**

---

**POINT N°4 – CCAS – AFFECTATION DE RESULTAT 2024**

Monsieur PAVILLON, Président, expose au conseil d'administration que l'exécution du budget d'exploitation fait apparaître un résultat de + 96 738,60 €, ventilés comme suit :

- Résultats de fonctionnement 2024 : +42 242,16€
- Report du résultat antérieur : + 54 469,44 €
- 

Conformément à l'instruction M57, Monsieur PAVILLON propose d'affecter ce résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	96 738,60 €
<b>Affectation à la section d'investissement (c/1068)</b>	+333,62 €
<b>Affectation à la section de fonctionnement - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)</b>	+ 96 404,98 €

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

